



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
13 juin 2022
Français
Original : anglais

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Cinquante-sixième session

Bonn, 6-16 juin 2022

Point 20 de l'ordre du jour

Clôture et rapport de la session

Projet de rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sur sa cinquante-sixième session

Rapporteuse : Zita Kassa Wilks (Gabon)

TABLE DES MATIÈRES

(À compléter)

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a tenu sa cinquante-sixième session du 6 au 16 juin 2022 au Centre de conférence international de Bonn (Allemagne).
2. Le Président du SBSTA, Tosi Mpanu Mpanu (République démocratique du Congo), a ouvert la session le lundi 6 juin et a souhaité la bienvenue aux Parties et aux observateurs. Il a également félicité Zita Kassa Wilks (Gabon) pour ses fonctions de rapporteuse et a transmis les salutations du Vice-Président, Kakhaberi Mdivani (Géorgie), qui n'était pas en mesure d'assister à la session.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) l'ordre du jour)

3. À sa 1^{re} séance, le 6 juin, le SBSTA a examiné les notes de la Secrétaire exécutive dans lesquelles figurent l'ordre du jour provisoire annoté¹ ainsi que l'ordre du jour provisoire supplémentaire². L'ordre du jour provisoire supplémentaire a été publié, conformément à l'article 12 du projet de règlement intérieur appliqué, en réponse à une demande formulée par l'État plurinational de Bolivie au nom des pays en développement animés du même esprit,

¹ [FCCC/SBSTA/2022/1](#).

² [FCCC/SBSTA/2022/1/Add.1](#).



visant à inclure un point intitulé « Programme de travail Glasgow-Sharm el-Sheikh sur l'objectif mondial en matière d'adaptation ».

4. À l'issue des consultations sur l'ordre du jour provisoire supplémentaire tenues avec les Parties avant l'ouverture de la session, le Président a proposé au SBSTA d'adopter l'ordre du jour provisoire supplémentaire, le titre du point 18 ayant été modifié oralement comme suit : « Programme de travail de Glasgow-Sharm el-Sheikh sur l'objectif mondial en matière d'adaptation visé dans la décision 7/CMA.3 ».

5. Toujours à sa 1^{re} séance, le SBSTA a adopté, sur proposition du Président, l'ordre du jour suivant³ :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour ;
 - b) Organisation des travaux de la session ;
 - c) Activités prescrites.
3. Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements.
4. Action commune de Koronivia pour l'agriculture*.
5. Questions relatives au Réseau de Santiago, établi dans le cadre du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques*.
6. Questions relatives au programme de travail visant à relever d'urgence le niveau d'ambition en matière d'atténuation et à accélérer l'application des mesures correspondantes, visé au paragraphe 27 de la décision 1/CMA.3*.
7. Questions relatives au bilan mondial au titre de l'Accord de Paris*.
8. Questions relatives à l'état de la science et à l'examen :
 - a) Recherche et observation systématique ;
 - b) Deuxième examen périodique de l'objectif global à long terme au titre de la Convention et des progrès d'ensemble accomplis en vue de sa réalisation*.
9. Questions relatives au forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, qui contribue à l'application de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris*.
10. Questions méthodologiques relevant de la Convention :
 - a) Programme de formation à l'intention des experts chargés de l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention ;
 - b) Programme de formation à l'intention des experts chargés de l'examen technique des rapports biennaux et des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention ;
 - c) Révision des Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels des gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention ;
 - d) Directives pour l'examen technique des informations communiquées au titre de la Convention, relatives aux inventaires de gaz à effet de serre,

³ Les points communs aux ordres du jour de la cinquante-sixième session des organes subsidiaires sont marqués d'un astérisque.

- aux rapports biennaux et aux communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention ;
- e) Interface d'accès aux données relatives aux gaz à effet de serre ;
 - f) Paramètres de mesure communs permettant de calculer l'équivalent dioxyde de carbone des gaz à effet de serre ;
 - g) Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux.
11. Questions relatives à la communication d'informations et à l'examen en application de l'article 13 de l'Accord de Paris : possibilités d'effectuer des examens volontaires des informations communiquées en application de la section IV de l'annexe de la décision 18/CMA.1, et cours de formation correspondants nécessaires pour faciliter ces examens volontaires.
 12. Directives concernant les démarches concertées visées au paragraphe 2 de l'article 6 de l'Accord de Paris et dans la décision 2/CMA.3.
 13. Règles, modalités et procédures applicables au mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris et mentionné dans la décision 3/CMA.3.
 14. Programme de travail relevant du cadre pour les démarches non fondées sur le marché visées au paragraphe 8 de l'article 6 de l'Accord de Paris et dans la décision 4/CMA.3.
 15. Mécanismes de marché et autres relevant de la Convention :
 - a) Cadre à prévoir pour diverses démarches ;
 - b) Démarches non fondées sur le marché ;
 - c) Nouveau mécanisme de marché.
 16. Coopération avec d'autres organisations internationales.
 17. Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention.
 18. Programme de travail Glasgow-Charm el-Cheikh sur l'objectif mondial en matière d'adaptation visé à la décision 7/CMA.3*.
 19. Questions diverses.
 20. Clôture et rapport de la session.

III. Rapport sur les points 2 b) à 19 de l'ordre du jour

(À compléter)

IV. Clôture et rapport de la session

(Point 20 de l'ordre du jour)

6. À sa 3^e séance, le 16 juin, le SBSTA a adopté le projet de rapport de la session après l'avoir examiné, et a autorisé la Rapporteuse à achever le rapport de la session et à le faire distribuer à l'ensemble des Parties, avec le concours du secrétariat et sous la conduite du Président.